



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Création d'un branchement en eaux usées  
– Rue des carrières -  
ARR2023-10-19-120-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise SOGEA FRANCHE-COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye  
– zone europolys II à AUTECHAUX (25110)  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de création d'un branchement en EU, rue des carrières à Seloncourt.

**- ARRÊTONS -**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de création d'un branchement en EU vont avoir lieu à SELONCOURT au 2,  
rue des carrières. Ces travaux se dérouleront entre le 26 octobre 2023 et le 10 novembre 2023 pour  
une durée de 3 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules légers sera réduite sur une  
seule voie, régulée par alternat manuel. La circulation des véhicules de + de 3.5 T de PTRV sera  
interdite, rue des carrières. La vitesse sera limitée à 30 Km/h, rue des carrières.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en  
place par l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye – zone europolys  
II, à AUTECHAUX (25110), chargée des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 19/10/ 2023  
PO / Le Maire - ROBERT Jean-Marc  
Adjoint à la Voirie et à la Circulation.

  
